PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
CHARETTE-VARENNES

Séance du 04 avril 2025 à 19h30

Etaient présents : Mme BONIN Corinne, Mme DAVID Brigitte, M FONTAINE Laurent, M FORTIN Vincent, M JACQUINOT Nicolas, M JOLY Dominique, Mme JOLY Marie-Christine, Mme JOLY Sylvie, Mme MARHIC Angèle M PAILLER Gilles
Était absent : /
Était excusé: /
Procuration :
A été nommée secrétaire de séance : Mme DAVID Brigitte

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- Compte de gestion 2024 de la commune
- Compte-administratif 2024 de la commune
- Affectation des résultats 2024
- Vote des taxes directes locales 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Subvention pour Mayotte
- Subventions pour les voyages des lycéens de la commune
- Subvention ou carte cadeau pour les diplômés
- Renouvellement des membres de l'AFR de Charette
- Avis projet document cadre Chambre d'Agriculture relatif aux installations photovoltaïques (non agrivoltaïques) sur les terrains agricoles, naturels et forestiers.
- Questions diverses :
    - Aides au permis de conduire
    - Projet d'achat du GAEC du Champbégon d'une partie de la parcelle ZD23 actuellement louée
    - Marquage au sol
    - Prêt du matériel de la commune

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17/01/2025

Compte de gestion 2024 de la commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme TREFFOT, comptable public, à la clôture de l'exercice.
Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.
Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2024 du trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Compte-administratif 2024 de la commune

Hors de la présence de M le Maire, Nicolas JACQUINOT, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2024
Investissement Dépenses : 177 229,91€
Recettes : 142 083,76€
Fonctionnement Dépenses : 266 369,56€
Recettes : 600 872,17€
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Résultat de clôture

Investissement :	-35 146,15
Fonctionnement :	334 502,61
Résultat global	299 356,46

Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Nicolas JACQUINOT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 48 455,66
- un excédent reporté de : 286 046,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 334 502,61
- un déficit d'investissement de : 35 146,15
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
Soit un besoin de financement de : 35 146,15
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : 334 502,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 35 146,15
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 299 356,46
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ(001) : 35 146,15

Vote des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de contributions directes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

- FIXE comme suit les taux de contributions directes:

Taxe d'habitation sur les résidences	8,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,09 %
CFE cotisation foncière des entreprises	11,44 %

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Nicolas JACQUINOT, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement	Dépenses	:	188 907,00€
	Recettes	:	188 907,00€
Fonctionnement	Dépenses	:	552 742,00€
	Recettes	:	552 742,00€

Subvention pour Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile

sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.
Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CHARETTE-VARENNES tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.
Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, de la manière suivante : faire un don représentant la totalité des versements faits en faveur de la population de Mayotte par les associations de la commune.
Sachant que le comité des fêtes a fait un don de 200€, le club les 4 saisons a fait un don de 100€, la société de chasse a fait un don de 33€ et le FC Charette a fait un don de 33€ soit un total de 366,00€, Monsieur le Maire propose donc que la commune fasse un don à la Croix Rouge au profit des sinistrés de Mayotte, d'un montant de 366€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte
- DECIDE de faire un don d'un montant de 366€ à la Croix rouge
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Subventions pour les voyages des lycéens de la commune

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention

- Aux lycées qui en font la demande: 30 € par élève habitant la commune pour 1 voyage durant l'année scolaire.
-

Subventions ou carte cadeau pour les diplômés

Le Conseil Municipal décide d'offrir une carte cadeau aux nouveaux diplômés selon les conditions suivantes :

- Attribution d'une carte cadeau d'une montant de 30€ aux diplômés du brevet et du baccalauréat de l'année en cours
- La remise de la carte se fera sur présentation du relevé de notes ou du diplôme lors d'une journée dédiée
- Les personnes absentes le jour de la remise de ces cartes ne pourront recevoir ce prix, sauf cas majeurs.

Renouvellement des membres de l'AFR de Charette

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association foncière de remembrement de Charette-Varennes, il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de remembrement comme membres du Bureau de l'Association Foncière.
Par ailleurs, M. le Président de la Chambre d'Agriculture a, par courrier en date du 12 novembre 2024, déjà désigné cinq propriétaires, à savoir :

- M. Fabrice DOREY
- M. Guillaume CHARTON
- M. Bernard DOREY
- M. Gérard DOREY
- M. Eric JOLY

Le Conseil Municipal doit donc désigner cinq autres membres.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M le Maire, puis après en avoir délibéré, désigne :

- M. Emmanuel TRULLARD
- M Cédric JOLY
- M Emmanuel BUISSET
- M Dominique JOLY
- M Alexis CHARTON

Toutes ces personnes sont propriétaires de terrains remembrés et jouissent de leurs droits civils.

Avis projet document cadre Chambre d'Agriculture relatif aux installations photovoltaïques (non agrivoltaïques) sur les terrains agricoles, naturels et forestiers.

Monsieur le Maire fait part du projet de document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture relatif au développement des installations photovoltaïques (non agrivoltaïques) sur les terrains agricoles, naturels et forestiers et notamment sur un projet sur la commune de DAMPIERRE EN BRESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 3 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

- DONNE UN AVIS DEFAVORABLE au projet de document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture relatif au développement des installations photovoltaïques (non agrivoltaïques) sur les terrains agricoles, naturels et forestiers et notamment sur un projet sur la commune de DAMPIERRE EN BRESSE.

Questions diverses :

- Aides au permis de conduire : France Travail demande aux collectivités de déclarer les aides aux permis de conduire proposées sur la commune. L'ensemble du conseil municipal émet un avis défavorable à la mise en place d'aide au permis de conduire.
- Projet d'achat du GAEC du Champbégon d'une partie de la parcelle ZD23 actuellement louée : l'ensemble des conseillers municipaux émet un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle ZD23 jouxtant les bâtiments du GAEC. Le dossier sera proposé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal
- Marquage au sol : le marquage au sol des routes communales sera à réaliser après la rénovation des routes prévue par la communauté de communes
- Prêt du matériel de la commune : les demande seront soumises par sms à l'accord de chaque membre du conseil municipal
- Des travaux de rénovation de l'Agorespace sont prévus au cours de l'année 2025
- Commission bâtiments et terrains communaux : la commissions s'est réunie pour réfléchir aux possibilités de rénovation ou de construction d'ateliers communaux. Une réflexion continue avec les idées apportées par l'assemblée.
- L'assemblée s'interroge sur les dates de levées des bennes à verres et papiers. Brigitte DAVID est chargée de se renseigner auprès du SIRTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance: DAVID Brigitte

Le Maire, JACQUINOT Nicolas